



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Lot-et-Garonne



L'INSPECTEUR D'ACADEMIE
Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale
de Lot-et-Garonne

Vu l'article L921-3 du code de l'Education Nationale créant une commission administrative paritaire unique compétente à l'égard des professeurs des écoles et des instituteurs.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions Administratives Paritaires,

Vu le décret n°90-770 du 31 août 1990, relatif aux Commissions Administratives Paritaires uniques communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles,

Vu l'arrêté du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant du ministre de l'Éducation nationale, et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour l'élection des représentants des personnels aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018,

Vu le procès-verbal du 7 décembre 2018 portant dépouillement des élections professionnelles et établi au titre du bureau de vote électronique responsable de la commission administrative paritaire départementale de **Lot-et-Garonne** compétente à l'égard des instituteurs et des professeurs des écoles,

ARRETE

Article 1^{er} :

Sont nommés membres de la Commission Administrative Paritaire Départementale des instituteurs et des professeurs des écoles de Lot-et-Garonne :

Représentants de l'Administration :

TITULAIRES :

M. POGGIOLI Dominique,

Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale, Président

M. MICHELI Philippe

Secrétaire Général DSDEN 47

Mme DELAGE Agnès

IEN Adjointe – IEN Agen 3

M. PIGNON Jean Michel

IEN circonscription AGEN 1

Mme ERRANT Carole

IEN circonscription AGEN 2- ASH

M. LEVASSEUR Frédéric

IEN circonscription MARMANDE

Mme KUBEK Anne

IEN circonscription NERAC

**DIRECTION DES SERVICES
DEPARTEMENTAUX DE
L'EDUCATION NATIONALE**

Division des Ressources
Humaines

SUPPLEANTS :

M. DARMAGNAC Jean-Pierre	IEN circonscription VILLENEUVE-SUR-LOT
M. CARLIER Vincent	IEN circonscription SAINTE-LIVRADE
Mme DUPRAT Véronique	CPC circonscription AGEN 1
M. GIANELLO Thierry	CPC circonscription MARMANDE
Mme BURG Alexia	CPC circonscription SAINTE-LIVRADE
Mme RONDEAUX Anne	CPC circonscription VILLENEUVE-SUR- LOT
Mme PUJOS Stéphanie	APAE chef de la division des ressources humaines DSDEN 47

Représentants des personnels :

TITULAIRES :

Classe exceptionnelle et Hors classe :	
Mme SALMOIRAGHI Sylvie	SNUIPP – FSU
Mme JULHE Lawrance	SE - UNSA

Classe normale :	
Mme PUJOS Anne-Laure	SNUIPP – FSU
Mme TOKATLIAN Séverine	SNUIPP – FSU
M. ARRUAT Guillaume	SNUIPP – FSU
Mme BAQUERO-MARTINEZ Fanny	SE – UNSA
Mme SAUVIGNON Sonia	FNEC –FP-FO

SUPPLEANTS :

Classe exceptionnelle et Hors classe :	
M. GUILLEM Philippe	SNUIPP – FSU
Mme ROCHEFORT Isabelle	SE – UNSA

Classe normale :	
Mme D'AMBROSIO Delphine	SNUIPP – FSU
Mme DENIZOT Mylène	SNUIPP – FSU
M. DUFOURQ Nicolas	SNUIPP – FSU
M. PION Nicolas	SE – UNSA
M. LAFOND Eric	FNEC –FP- FO

Article 2 :

Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Janvier 2019.

Fait à Agen, le 21 décembre 2018

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des services départementaux
de l'Education Nationale



Dominique POGGIOLI